

CDG 47

**ELECTRA**  
**et**  
**REU**

ELECTRA - REU

Utilisation :  
**ELECTRA**  
**exclusivement**

*Pour assurer le bon fonctionnement du logiciel*

ELECTRA - REU

**Pourquoi utiliser ELECTRA ?**

# Pourquoi utiliser ELECTRA ?

- ▶ ELIRE ne gère pas :
  - ▶ Attestations et notifications aux électeurs
  - ▶ Découpage géographique
  - ▶ Edition des cartes électorales
  - ▶ Gestion des procurations
  - ▶ Retours de cartes électorales
  - ▶ Commissions de contrôle
  - ▶ Jurés d'assises

# La mairie et le R.E.U.

## ▶ **Le rôle des communes dans le REU :**

- ▶ Inscriptions volontaires sur les listes électorales en mairie ou en ligne ;
- ▶ les radiations des listes électorales pour perte d'attache communale dûment constatées par le maire ;
- ▶ les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires ;
- ▶ les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par les commissions de contrôle.

# Rappel procédures :

## ▶ Inscriptions en Ligne (ILE) :

- ▶ Arrivent par les notifications
- ▶ Cliquer sur bouton « Action »
- ▶ Vérifier adresse et bureau de vote
- ▶ validation
- ▶ Déclarer dossier « Complet » (*menu traitement/compléter le demande*)
- ▶ Viser

# Rappel procédures :

- ▶ **Inscription d'office jeunes majeurs :**
  - ▶ Inscription par INSEE
  - ▶ Le maire doit vérifier l'attache communale
  - ▶ Si contestation attache communale :
    - ▶ Procédure radiation (procédure contradictoire 15 jours)

# Rappel procédures :

## ▶ Inscriptions d'Office :

- ▶ Inscription effectuée par l'INSEE
- ▶ information par les notifications
- ▶ Cliquer sur bouton « Action »
- ▶ Vérifier adresse et bureau de vote
- ▶ validation (*prise en compte des modifications*)



# Procédure radiation :

**Le maire radie les électeurs ayant perdu l'attache communale après une procédure contradictoire (I de l'art. L. 18)**

▶ **La procédure contradictoire (art. R. 12)**

- ▶ procédure écrite (mail ou courrier) : il faut pouvoir produire la preuve en cas de contestation.
- ▶ l'électeur dispose de 15 jours minimum à partir de la réception du courrier du maire pour formuler ses observations

▶ **Le maire notifie sa décision à l'électeur**

- ▶ par un courrier spécifique (art. R. 16)
- ▶ dans un délai de 2 jours (II de l'art. L. 18)
- ▶ il lui rappelle les délais et voies de recours et lui indique les coordonnées pour saisir la commission de contrôle (art.R. 16)

# Rappel procédures :

## ▶ Erreur Etat-Civil pour les personnes nées en France :

- ▶ Démarche à effectuer par l'électeur lui-même

### **En ligne :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

### **Par courrier :**

INSEE Pays de la Loire. *Pôle RFD*. 105 rue des Français Libres.  
BP674201. 4242/742 NANTES CEDEX

# Rappel procédures :

## ▶ Formulaire Assistance (ELIRE) :



- ▶ Contestation de radiations (décès, perte nationalité, condamnation)
- ▶ Contestation Etat-civil pour personnes nées à l'étranger
- ▶ Contestation identification d'électeur
- ▶ Signalement d'absence de mouvement d'office
- ▶ Signalement d'inscription par erreur

Calendrier élections 2019

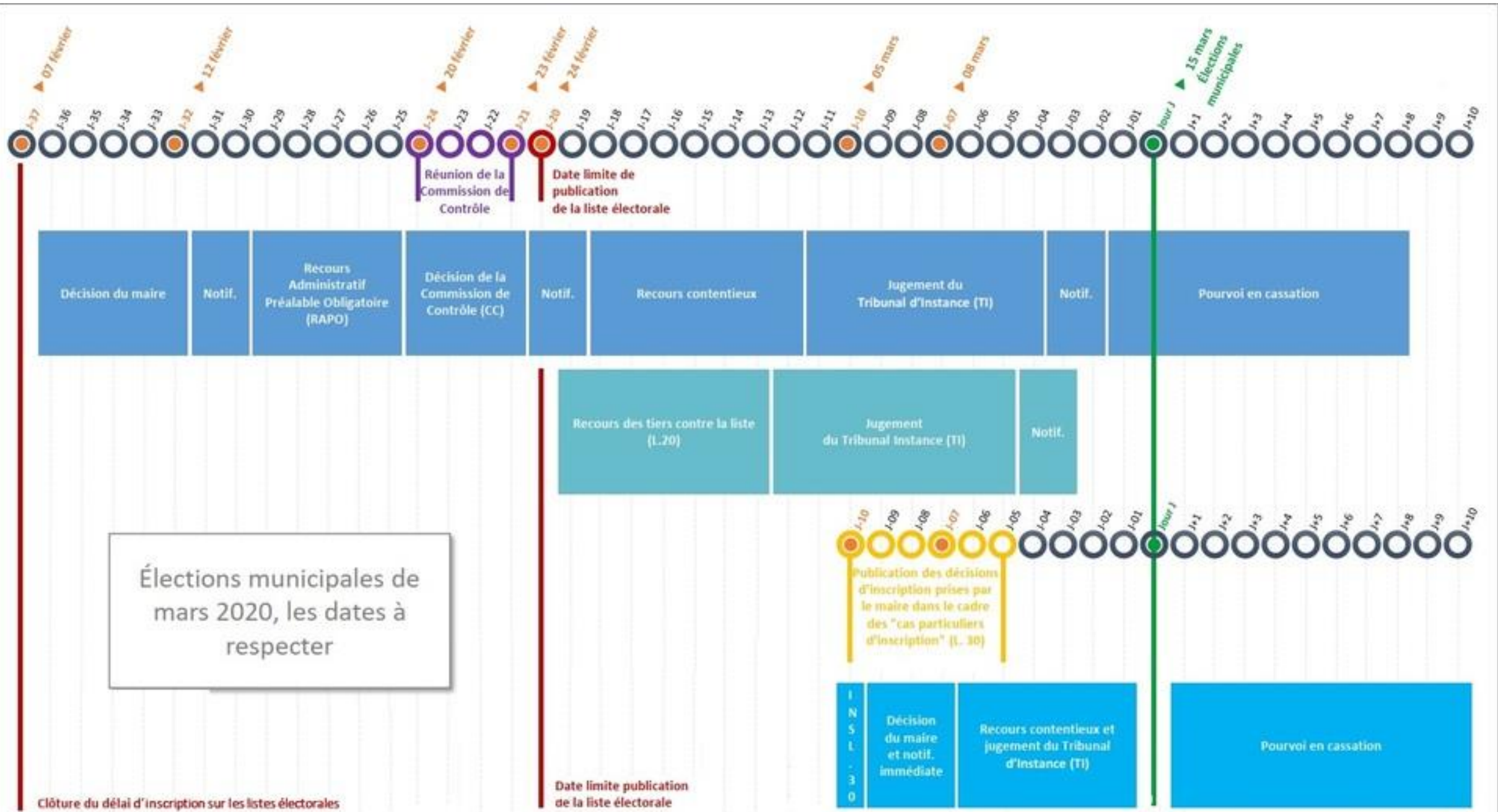
# **Elections Municipales** **15 et 22 mars 2019**

# Rappel procédures :

## Calendrier pour l'établissement des listes d'émargement

- ▶ **Vendredi 7 février 2020** : date limite d'inscription sur les listes électorales,
- ▶ **Entre le 20 et le 23 février 2020** : réunion de la commission de contrôle,
- ▶ **24 février 2020** : - date limite de publication du tableau des inscriptions et des radiations (**tableau des « vingt jours »**),
- ▶ **Jeudi 5 mars 2020** : date limite d'inscription sur les listes électorales au titre de l'article L. 30,
- ▶ **Mardi 10 mars 2020** : date limite de publication du tableau des inscriptions et des radiations au titre de l'article L. 31 (**tableau des « cinq jours »**).





Le 07/02  
Clôture des inscriptions

J-24

J-20

Publication tableau  
J-5

Du 01/04 au 16/05  
Inscriptions art. L30 et radiations depuis Com. contrôle (tableau J-5)

Du 01/04 au 23/05  
Numérotation, édition des cartes électorales et envoi

Du 02/05 au 05/05  
Réunion commission  
contrôle  
(inscriptions et radiations  
jusqu'au 31/03)

Du 03/05 au 09/05  
Arrêt et impression des  
listes au lendemain  
commission contrôle

Impression  
listes  
émargement

21/05/19



07/02/19

02/05/19

06/05/19

26  
MAI  
2019



